



Règlement du Concours de masques

La Corporation du Carnaval de la Petite-Italie fait tirer des prix de participation lors de son événement le *Carnaval de la Petite-Italie*, qui se tient du 10 au 13 février 2018, à Montréal.

Les prix seront attribués à la fin de l'événement.

1. Les conditions de participation au « Concours de masques du *Carnaval de la Petite-Italie* » sont les suivantes :
 - Rendez-vous, pendant la durée du concours, sur le site internet du concours à l'adresse suivante : www.carnavalpetiteitalie.com section « Concours » (<http://www.carnavalpetiteitalie.com/#concours>).
 - Complétez le formulaire de participation en indiquant :
 - Le titre de votre photo
 - Votre prénom
 - Votre nom
 - Votre code postal
 - Votre courriel
 - Téléchargez un selfie/une photo de vous, avec votre plus beau masque de carnaval. Une (1) seule photo/selfie peut être téléchargée par participant. Cette photo sera mise en ligne sur www.carnavalpetiteitalie.com à la section Concours.
 - Cochez la case qui dit que vous avez bien lu les règlements du concours avant de soumettre votre photo.
 - Une fois ces étapes complétées, un message vous confirmera votre participation. Veuillez prendre note que les photos doivent être approuvées avant d'être publiées (visibles) sur le site web. Vous recevrez d'ailleurs un courriel dès que votre photo sera approuvée.
2. Pour participer au « Concours de masques du *Carnaval de la Petite-Italie* », les participants doivent être âgés d'au moins dix-huit (18) ans.
3. Pour courir la chance de gagner un des trois (3) prix de participation, votre selfie/photo de vous doit obtenir le plus grand nombre de votes (d'étoiles) possibles. Ainsi, vous êtes invité(e) à la partager sur les réseaux sociaux et à inciter vos amis à voter pour vous sur <http://www.carnavalpetiteitalie.com/#concours>. Le vote consiste à donner une étoile à la photo que l'on préfère. Un (1) seul vote (étoile) par votant est possible.



4. Si vous gagnez le Grand Prix, vous serez élu le Carnavalier ou la Carnavalière de l'année ! Les trois (3) gagnants du concours seront félicités sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) du Carnaval de la Petite-Italie.
5. **Le concours sera ouvert du samedi 10 février 2018 à 9h au lundi 12 février 2018 à minuit.**
6. Les prix de participation sont :
 - 1 carte cadeau du Château de Montréal (vêtements pour femmes et hommes), d'un montant de 500 \$ et valide dans n'importe quel magasin à Montréal ;
 - 2 billets pour le spectacle de Jérôme Charlebois et Marco Calliari, au Lion d'Or (le 24 février 2018 à 20h), d'une valeur de 53 \$;
 - 2 billets pour le one woman show d'Anna Beaupré Moulounda « Faites au Québec », à l'Espace La Risée, d'une valeur de 40 \$.
7. Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décrits aux présents règlements et ne peuvent en aucun cas être, en totalité ou en partie, transférés à une autre personne, remplacés par un autre prix ou échangés contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu aux présents règlements.
8. Votre photo doit :
 - Correspondre au thème du concours, le carnaval, avec une photo de vous masqué(e).
 - Vous devez impérativement obtenir le consentement préalable des personnes dont l'identité pourrait être reconnaissable sur votre photo, si jamais plusieurs personnes y figurent.
 - Vous devez uniquement soumettre un contenu dont vous êtes personnellement l'auteur. Si vous soumettez une photo prise par des tierces personnes, vous reconnaissez avoir obtenu leur permission de nous la soumettre et de la partager sur les réseaux sociaux.
 - Votre photo peut être réalisée dans n'importe quel lieu, à votre domicile, à l'extérieur, etc.
 - Votre photo ne doit pas contenir d'éléments :
 - à caractère obscène ou de mauvais gout ;
 - à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers;
 - constituant une contrefaçon ou un plagiat d'un droit de propriété intellectuelle
 - portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image de tiers.



9. Les gagnants seront contactés par téléphone le 13 février à 15h par les organisateurs du Carnaval de la Petite-Italie. Suite à cet appel pour valider l'identité des gagnants, les gagnants seront félicités sur les réseaux sociaux du Carnaval de la Petite-Italie et les prix de participation seront transmis aux gagnants dans les jours suivants.
10. Sont exclues du concours les personnes suivantes : la personne au bénéfice de laquelle ce concours est tenu, son employé, son représentant, son agent et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer.
11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.